



Accident entre voiture et maison

Par **goni 64**, le **24/08/2010** à **13:15**

Bonjour,

voila ma situation

j'ai été victime d'un accident de la route le 31/07/2010 lors duquel j'ai été blessé.

la personne qui m'est rentré dedans a projeté mon véhiculé en raison du choc sur la façade d'une maison

mon véhicule est hors d'usage et la façade a subi quelques dégâts

nous avons lancé une procédure auprès de l'assurance automobile concernant le choc des 2 voitures en sachant que le responsable de l'accident n'a pas d'assurance et j'ai donc déposé plainte.

nous avons fait un constat véhicule et maison avec le voisin pour qu'il puisse lancé la procédure avec son assurance habitation.

nous venons de recevoir une convocation à l'expertise pour la façade cependant nous ne savons pas quelle est l'assurance qui doit prendre les dégâts de la maison en compte en raison du fait qu'il s'agit d'une voiture (projeté par un tiers) et d'une maison .

est ce notre assurance automobile ou l'assurance habitation que nous n'avons pas contacté parce que il s'agissait d'un accident de la route.

je précise notre assurance automobile ne nous a pas dit de lancé de procédure auprès de

notre assurance habitation.

merci de vos réponses

Par **Tisuisse**, le **24/08/2010** à **23:00**

Bonjour,

Le propriétaire de cette maison doit avoir une garantie, dans son contrat multirisques maison, dite "choc d'un véhicule terrestre à moteur conduit par un tiers identifié". Dans ce cas, il fait faire les réparations et son assureur l'indemniser. Ensuite son assureur se retournera envers l'assurance de votre voiture qui a percuté la maison, mais, comme votre voiture a été projetée par un autre véhicule, l'assureur de votre voiture va réclamer le remboursement au tiers responsable, même si celui-ci n'est pas assuré. Si ce dernier est insolvable, c'est le fonds de garantie automobile qui sera appelé à payer et le FGA se retournera contre ce conducteur non assuré.

Par **goni 64**, le **24/08/2010** à **23:09**

merci beaucoup pour votre réponse